

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : NANTES

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : EXTERNE

Epreuve : CAS PRATIQUE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Préfecture de X

Secrétariat général commun

Charge de mission

Fait à X

Le XX/XX/XX

Note à l'attention de M. le préfet ^{commun} préfet du secrétariat
général à la préfecture de X et aux DDI

Objet : Préparation de la réunion des directeurs départementaux relative à la
création du SGC

Annexes :

- Bilan à mi-parcours pour le comité technique
- Présentation du SGC pour le site internet de l'Etat

La réforme de l'organisation territoriale de l'Etat s'inscrit dans le processus de déconcentration de l'Etat. La rationalisation de l'action des pouvoirs publics vise à accroître l'efficience des mesures prises. Elle nécessite le concours d'une diversité d'acteurs à des échelons de territoire multiples.

Les enjeux de la réforme ont conduit à créer le SGC, afin d'apporter une plus grande cohérence aux actions menées. Le SGC des services départementaux est mis en place sur différents aspects, notamment en matière de ressources humaines, d'immobilier ou de budget. Initialement prévue au 30/06/2020, la création du SGC est reportée au 01/01/2021 du fait de la crise du Covid.

Afin de vous fournir les informations nécessaires à votre réunion

J..I.F..

avec les directeurs départementaux, vous trouverez dans cette note les enjeux que poursuit la réforme (I), puis les éléments concrets de la mise en place du SGC en matière immobilière, budgétaire et de RH (II). Deux annexes opérationnelles complèteront la note.

I / La réforme territoriale de l'Etat poursuivant son but d'efficience cette réforme cherche à rationaliser les dépenses publiques, et renforcer l'Etat au niveau des territoires pour le rapprocher des citoyens.

A) Réorganiser les administrations déconcentrées pour une action plus efficiente.

Le décret du 5 mai 2015 portant charte de la déconcentration, en son article 5, confie à l'échelon régional le rôle de coordonner les actions intéressant plusieurs départements. L'article 6 donne aux départements le soin de mettre en œuvre les politiques Nationales.

Quatre objectifs de la réforme ont été identifiés par le Premier Ministre :

- désenclaver les compétences de l'Etat
- réorganiser la déconcentration pour mieux répondre aux priorités
- gagner en efficience en rationalisant les moyens
- accroître la cohérence de l'action de l'Etat tout en donnant aux responsables déconcentrés des pouvoirs accrues

Une gestion déconcentré permettra de retrouver des marges de manœuvre quant aux moyens, et d'adapter aux besoins locaux.

L'augmentation de la taille des régions de 2015 nécessite plus de cogestion interdépartementale. Les multiples missions demandent une mutualisation des compétences.

La cohérence de l'action assurée par le projet de région est précisée dans l'article 13 du décret précité.

Les actions pourront être mieux expliquées et évaluées.

B) L'efficience passant par la création d'un SGC

Cette création va permettre d'améliorer la qualité des services publics dans tous les départements. Les services auront une stratégie globale, seront mieux planifiés et organisés et résulteront de davantage de concertation. Le SGC est interministériel et nécessite un regroupement de divers services. Une gouvernance collégiale autour du projet de département a lieu, rendant l'action plus visible.

Plusieurs acteurs sont mobilisés (projets de régions et départements, directeurs régionaux et départementaux, des acteurs locaux, les agents).

Les enjeux sont à divers niveaux :

- Pour l'Etat, moyens (financiers, immobiliers, de personnel) mutualisés
- Pour l'Administration, services plus efficaces, rapides, variés et complets
- Pour les agents, possible mobilité, cadre plus efficace, professionnalisation
- Pour les bénéficiaires, meilleure qualité des services, accès simplifié, procédures modernisées.

Cette mutualisation a enfin pour but de permettre des solutions différencier et adaptées aux réalités et spécificités locales. Le projet doit identifier ces besoins particuliers.

La création du SGC nécessite que soient gérés au niveau départemental certains services. La réalisation concrète s'applique notamment en matière budgetaire et immobilière et de RH (II)

II 1 La mise en place concrète du SGC

A) En matière budgétaire et immobilière

Afin d'atteindre l'efficience, les moyens sont mutualisés. Les programmes budgétaires 333 et 307 de la LF sont fusionnés. Le budget des effectifs du SGC est indiqué au programme 354.

La coordination s'effectue sous la direction du ministre de l'intérieur.

En matière immobilière, l'objectif est de regrouper les services au sein d'une même implantation immobilière. La direction immobilière de l'Etat est mise à disposition des préfets.

30 projets^{immobiliers} ont été identifiés pour qui un financement leur soit accordé dans les 3 ans.

B) En matière de RH

Un dialogue social entre directeurs, agents, représentants du personnel est nécessaire.

À l'exception du management de proximité qui restera exercé par les directeurs départementaux, les autres managements seront confiés au SGC. Le préfet du département arrête la liste des agents du futur SGC. Les effectifs aux missions support du SGC seront mutualisés et pilotés par un même directeur. Cette mission vous incombera, en tant que préfigurateur du SGC.

Vous aurez un rôle prépondérant dans le dialogue social. Une régulière consultation de comités (techniques, d'hygiène) est également requise. Le CHSCT devra être informé des conséquences sur les conditions de travail dues à la création du SGC.

Votre rôle sera aussi d'organiser le SGC. Pour cela, il vous faudra notamment :

- élaborer un organigramme du SGC
- faire un comité de pilotage départemental
- faire un plan d'action RH
- accompagner dans les mobilités (de fonctions et géographiques), les encadrants, la gestion des risques psychosociaux
- proposer des formations
- mutualiser les lieux des services des agents du SGC

Tous trouverez en annexe deux documents vous permettant de compléter cette note.

Le premier permettra de dresser un bilan à mi-parcours pour le comité technique.

Le second indique les éléments principaux qui devront figurer sur le site internet de l'Etat relatif au SGC.

Respectueusement. Chargé de mission X.

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'AdministrationNom de l'IRA :**NANTES**.....Nature du concours (interne, externe, 3e voie) :**EXTERNE**.....Epreuve :**CAS PRATIQUE**.....**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Annexe n° 1 :**Bilan à mi-parcours de la création du SGC , pour le comité technique**

Bilan RH :

- conséquences sur la mobilité fonctionnelle et géographique des agents
- des formations ont-elles eu lieu ; ou doivent-elles avoir lieu ?
- conséquences sur la santé au travail (évolution du taux d'absentéisme , d' ATMP , de "burn-out")
- évolution de la charge de travail des agents
- augmentation / diminution des trajets (dû au regroupement des sites)

Immobilier :

- Regroupement de sites ?
- Locaux assez grands
- Nécessaire construction de locaux ?
- Quels locaux ne sont plus utilisés ? que faut-il en faire ?

Budget / Comptabilité :

- Evolution des moyens à disposition
- La mutualisation a-t-elle diminué des coûts ?
- Coût des formations
- Coût des bâtiments
- Coût technique (logiciels , etc.)

Missions :

- Abandon de certaines missions ?
- Redimensionner le service ?
- D'autres mutualisations à faire ?

Bilan d'efficacité :

- Services publics plus efficaces ?

- usagers moins satisfaits ?
- productivité accrue ?
- projets plus adaptés localement ?
- conservation d'une cohérence nationale ?

Annexe n° 2 :

Présentation du SGC pour le site internet de l'Etat

Page d'accueil :

- présentation du SGC
- cadre dans lequel il s'inscrit (déconcentration, réforme territoriale de l'Etat)
- date de mise en œuvre (01/01/2021, repoussé pour cause du covid-19)
- objectifs principaux (rationaliser les politiques publiques nationales; renforcer l'Etat au niveau départemental pour le rapprocher des citoyens).

Onglet "acteurs concernés".

- présenter le préfigurateur ; son rôle.
(rôle de chaque acteur aux divers échelons)
- une page consacrée aux agents
(mobilité, formation, aport professionnel)
- une page consacrée aux usagers des services publics
(effets bénéfiques attendus, meilleure qualité des services, davantage de lisibilité)

Onglet "faire aux questions"

Permettre aux intéressés d'avoir des informations complémentaires sur les thèmes qu'ils souhaitent.

..... /